

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/36/T/2017 pour les travaux de construction :
-D'un Centre de Santé à Rugeyo (lot 1)
-D'un Centre de Santé à Buhurika (lot 2)

Date de publication : 20.../03.../ 2017

Date d'ouverture des offres: ...2.../05.../ 2017

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de MUSIGATI invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, **pour les travaux de construction d'un Centre de Santé à Rugeyo (lot 1) ,de construction d'un Centre de Santé à Buhurika (lot 2) .**
2. La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal "FONIC". La Commune de **MUSIGATI** à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés :
3. **-de construction d'un Centre de Santé à Rugeyo (lot 1) ,**
-de construction d'un Centre de Santé à Buhurika (lot 2).

Spécification du marché

Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.

4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en 2 lots.

- **Lot 1 :** Travaux de construction d'un Centre de Santé à Rugeyo : il s'agira de construire un bloc de pavillon des soins ambulatoires, un bloc de pavillon hébergement, home et annexe pour le personnel, un bloc latrines vidangeable, incinérateur et puits à placenta et enfin morgue (voir détails sur les plans).
- **Lot 2 :** Travaux construction d'un Centre de Santé à Buhurika : il s'agira de construire un bloc de pavillon des soins ambulatoires, un bloc de pavillon hébergement, un bloc latrines vidangeable, incinérateur et puits à placenta et enfin morgue (voir détails sur les plans).

5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **cinq (5) mois calendrier** pour le lot 1 et **quatre (4) mois calendrier** pour le lot 2

Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Secrétariat du Bureau de la Commune MUSIGATI, moyennant le paiement de cent mille 100 000fbu francs burundais : 50 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000 fbu au compte n° PJ 11 ouvert à la Poste de Musigati au nom de la Commune MUSIGATI.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,
en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

10. Une visite guidée des sites sera organisée le 19.04 2017 à partir de 10 heures. Le lieu de rencontre sera le chef lieu de la Commune MUSIGATI.

Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission :

- Lot 1 : **Trois millions** de francs burundais (3000 000 FBU).
- Lot 2 : **Trois millions** de francs burundais (3000 000 FBU).

12. Les offres doivent être soumises au secrétariat de la **Commune de MUSIGATI**

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires pour tous les lots, à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 2.5 2017 à 10 heures**

Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC, dans une des salles de la commune MUSIGATI, le 2.5/2017 à 10 heures 30 min. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit obligatoirement fournir les informations exigées dans les documents suivants :

1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Les statuts du soumissionnaire (copie) ;

5. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Le registre de commerce copie);
8. Une adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
9. L'attestation de non redevabilité de l'INSS en originale et en cours de validité;
10. L'attestation de non faillite du tribunal de commerce valide

2.Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception), le plan de charge des marchés en cours ;

3.Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité pour mener à bien le marché et un chiffre d'affaire annuel moyen réalisé lors des trois dernières (2014,2015 et 2016) de cent soixante million de francs burundais(160 000 000 frs bu).

Fait à Musigati, le 27.3./2017

**Administrateur Communal et Personne Responsable des
Marchés Publics de la commune MUSIGATI**

NDUWIMANA Jean Bosco.

